



www.paysdelunel.fr

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 034-243400520-20210713-952021-DE

Territoire Econome en Ressources

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapport annuel 2020



SOMMAIRE

Fiche de présentation de la structure	3
I.INDICATEURS	4
Production de déchets	5
Indicateurs de suivi du programme.....	6
Indicateurs financiers	7
Moyens humains indicatifs planifiés et réalisés	10
II.BILAN DU PROGRAMME.....	11
Résumé de l'avancement du programme	12
Bilan détaillé du programme d'actions	13
Points forts et points faibles	32

FICHE DE PRESENTATION DE LA STRUCTURE

COORDONNEES DU PORTEUR DU PROGRAMME

Nom : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL**

Adresse : 152 chemin des Merles
(complète) CS 90229
34403 LUNEL Cedex

Téléphone : 04 67 83 87 00 Fax : 04 67 83 55 23

Email : contact@paysdelunel.fr

Site Internet : www.paysdelunel.fr

COORDONNEES DE L'ANIMATEUR DU PROGRAMME

Nom : PERRIER-MAXANT Prénom : Emmanuelle

Service : Gestion et prévention des Déchets

Fonction dans l'organisme : animateur du programme

Téléphone : 04 67 83 53 37 Email : e.perrier@paysdelunel.fr

ELU REFERENT en charge du dossier

Nom : FENOY Prénom : Fabrice

Fonction dans l'organisme : Vice-président délégué à la Gestion des déchets

Téléphone : 04 67 83 87 00 Email :

REFERENT ADEME

Nom : HUC Prénom : Florence

Adresse : 119 avenue Jacques Cartier
(complète) CS 29011
34965 MONTPELLIER Cedex 2

Téléphone : 04 67 99 89 79 Email : florence.huc@ademe.fr

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 034-243400520-20210713-952021-DE

I. INDICATEURS

1. PRODUCTION DE DECHETS

Nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2017 : 48680 habitants / au 1^o janvier 2019 : 50694 hab.

Gisement		Tonnage 2010	Kg/hab 2010	Tonnage 2018	Kg/hab 2018	Tonnage 2019	Kg/hab 2019	Tonnage 2020	Kg/hab 2020
OMA	OMR	14 074,44	303,35	12815,96	260,54	12453.64	247.88	13026.40	256.96
	Verre	1 190,14	25,65	1413,43	28,73	1476,9	29.40	1582.34	31.21
	Papier	1 176,95	25,37	861,35	17,51	733,28	14.60	637.99	12.59
	Cartonnettes	406,50	8,76	514,13	10,45	473,4	9.42	522.25	10.30
	Briques alim.	45,80	0,99	41,06	0,83	38,56	0.77	40.26	0.79
	Flaconnages plastique	285,50	6,15	269,12	5,47	299,57	5.96	294.95	5.82
	Acier	98,40	2,12	69,77	1,42	89,16	1.77	105.45	2.08
	Aluminium	10,40	0,22	24,99	0,51	20,61	0.41	15.69	0.31
	Refus	167,60	3,61	178,70	3,67	198	3.94	278.08	5.49
Total OMA	17 455,73	376,23	16188,51	329,10	15783.12	314.15	16503.41	325.55	
DMA	Pneus	8,23	0,18	24,47	0,50	30.54	0.61	28.73	0.57
	Encombrants	4 830,98	104,12	4761,76	96,80	4988.96	99.30	3900.44	76.94
	Gravats non recyclables	10 827	233,36	127,46	2,59	419.48	8.35	103.94	2.05
	Gravats recyclables			8270,53	168,13	9143.89	182	5730.29	113.04
	Ferraille	245,18	5,28	292,16	5,94	311.46	6.20	364.12	7.189
	Cartons	670,02	14,44	841,54	17,11	813.02	16.18	789.32	15.57
	Déchets verts	5 246,72	113,09	7291,96	148,24	7541.70	150.11	6475.49	127.74
	Bois	1 475,15	31,79	3046,17	61,93	2452.11	48.81	2616.88	51.62
	Meubles	-	-	57,11	1,16	70.05	1.39	83.02	1.64
	Meubles recyclés	-	-	69,79	1,42	57.31	1.14	67.92	1.34
	Déchets non incinérables et non recyclables	538,31	11,60	1399,64	28,45	1770.54	35.24	1074.90	21.20
	Plâtre							221.88	4.38
	Plastiques agricoles	0	0	10,26	0,21	26.56	0.53	46.50	0.92
	Piles	2,283	0,05	1,474	0,03	1.74	0.03	1.945	0.04
	Batteries	2,32	0,05	3,756	0,03	1.05	0.02	5.07	0.10
	Huile de vidange	18,09	0,39	20,34	0,41	40.51	0.81	55.55	1.10
	Bidons souillés	29,98	0,65	49,14	1,00				
	DMS (toxiques)								
	Huile de friture	0,450	0,01						
	DEEE	188,99	4,07	178,30	3,62	175.59	3.50	189.78	3.74
	Déchets d'activité de soins	0,679	0,015	0	0	0	0	0	0
	Cartouches d'encre	0,179	0,004	0,272	0,006	0.22	0.004	0.22	0.004
	Total DMA	41 540,29	895,34	42 634,64	866,73	43 627,85	868,39	38 259,41	754,71
Total DMA hors inertes	30 713,3	661,98	34 236,6	696,01	34 064,5	678,03	32 425,2	639,63	

2. INDICATEURS DE SUIVI DU PROGRAMME

Indicateur de suivi par rapport à 2017	Objectif sur 3 ans	2018	2019	2020
Taux de réduction des DMA (hors gravats)	-3%	+8,4 %	+5,6 %	-0.35 %
Taux de recyclage des DMA (hors inertes)	51 %	43,8 %	42,8 %	43.4%
Synergies entre entreprises	10	0	0	0
Réduction des déchets verts <i>Indicateur non contractuel</i>	-10 kg/hab.	+ 27 kg/hab.	+28,88 kg/hab.	+6.51 kg/hab.
Taux de réduction des OMR <i>Indicateur non contractuel</i>	-5% Atteindre 249 kg/hab./an	-0,40 % 260 kg/hab./an	-5,23 % 248 kg/hab./an	-+3.6 % 257 kg/hab./an

Les objectifs ne sont pas atteints :

- L'année 2020 a été lourdement marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, les habitants ont été confinés une grande partie de l'année, leur mode de consommation a très certainement changé et de fait impacté la production de déchets.
- Par ailleurs, leur mode de consommation a été impacté par la crise sanitaire : le tout-jetable a remplacé le réutilisable !
- Enfin, le monde économique fermé de longs mois, n'a pu être sensibilisé à l'économie circulaire.

3. INDICATEURS FINANCIERS

N°	ACTION	Dépenses de personnel	Dépenses de matériel HT	Budget Total Année 1	Dépenses de personnel	Dépenses de matériel HT	Budget Total Année 2	Dépenses de personnel	Dépenses de matériel HT	Budget Total Année 3
1	Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et des communes membres	6 259,93	0	6 259,93	5556,84	0	5556.84	13397.43	58.68	13456.51
2	Mettre en place une gouvernance partagée	2 798,96	1 244,18	4 043,14	2291,01	0	2291.01	5263.54	0	5363.54
3	Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, diffuser, partager les connaissances...	191,4	708	899,4	2441,32	0	2441.32	6388.91	0	6388.91
4	Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l'économie circulaire...	2000	0	2000		0		191.40	0	191.40
5	Poursuivre les opérations « Commerce éco-exemplaire » et « Etablissement éco-exemplaire »	4 689,96	0	4 689,96	5217,87	255.42	5473.29	3711.73	0	3711.72
6	Informers les entreprises concernant les filières de valorisation des	2 548,95	152,5	2 701,45	2046,74	295.16	2341.90	4869.23	0	4869.23

	déchets existantes									
7	Mobiliser les professionnels du tourisme autour de la prévention et du tri des déchets	1 019,58	95	1 114,58	818,70	0	818.70	1947.69	0	1947.69
8	Promouvoir le don, le réemploi et le recours à la réparation	2 853,38	250	3 103,38	2345,70	80	2425.70	2540.29	0	2540.29
9	Promouvoir l'éco-consommation	9 293,57	7 776,17	17 069,74	15147,71	673.09	15820.80	15432.62	234.88	15667.50
10	Promouvoir les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs	4 575,53	1 801,27	6 376,8	6179,85	579.95	6759.80	4440.20	790.28	5230.48
11	Mettre en place des espaces « Réemploi » dans les déchèteries	4 044,6	0	4 044,6	3231,89	488.95	3720.56	3543.25	0	3543.25
12	Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration au gaspillage alimentaire	6 025,67	1 705,3	7 730,97	4806,61	9751.68	14558.29	4706.30	4706.30	9979.49
13	Favoriser le don alimentaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Favoriser l'approvisionnement en circuits courts et en produits locaux	2 861,33	0	2 861,33	3177,16	0	3177.16	4827.01	0	4827.01
15	Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires	6 402,37	210	6 612,37	5 417,55	0	5 417.55	5 612.14	1 226.42	6 838.56
16	Promouvoir le stop-pub	2 685,67	2 249,17	4 934,84	2177,73	2806.66	4984.39	2372.32	660	3032.32

17	Augmenter le taux incitatif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 402,44	0	2 402,44	2 448,30	0	2 448.30	2 470.19	313.50	2 783.69
18	Améliorer les performances de tri	78 264,88	11 802,26	90 067,14	89 132,24	578.75	89 710.99	58 844.07	26 534.83	85 378.90
19	Promouvoir le compostage individuel, le compostage collectif et le lombricompostage	21 359,19	25 535,37	46 894,56	20 657,19	26 389.05	47 046.24	20 972.84	17 412.36	38 385.20
20	Réduire les apports de déchets verts en déchèterie	3 819,07	1 476,17	5 295,24	3 209,55	285.91	3 495.46	3 443.06	279.42	3 722.48
21	Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Communiquer sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés	1 269,58	0	1 269,58	1 292,51	0	1 292.51	1 303.45	0	1 303.45
23	Suivre les indicateurs et objectifs du programme	1 302,79	0	1 302,79	1 099,62	0	1 099.62	1 177.46	0	1 177.46
TOTAL		166 668,85	55 005,39	221 674,24	178696,09	42184.62	220880,71	168022.47	52216.67	220.24
Moyenne par habitant		3,39	1,12	4,44	3,63	0,85	4,48	3.42	1.06	4.41

4. MOYENS HUMAINS INDICATIFS PLANIFIES ET REALISES

	Année 1		Année 2		Année 3	
	Planifiés	Réalisés	Planifiés	Réalisés	Planifiés	Réalisés
Animateur du programme	1	1	1	1	1	1
Responsable service Gest° Déchets	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
Mission compostage	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Agent prévention déchets	-	0,33	1	1	1	1
Ambassadeurs de tri et de prévention	2	2	2	2	2	2
Volontaires en Service Civique	0,4	0,4	0,4	0,4	0	0
Agents service Déchets	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Responsable de la commande publique	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Responsable du développement économique / Responsable de la pépinière d'entreprises Via Innova	0,15	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Agent CIAS	0,05	0	0	0	0	0
Communication (chef de service, assistante et Infographiste)	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
Service Environnement (animatrice programme d'éducation à l'environnement et responsable)	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Divers (élus, DGS, chefs de services, autres agents)	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
TOTAL (ETP)	4,85	5,08	5,75	5,75	5,75	5,75

II. BILAN DU PROGRAMME

1. RESUME DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Après s'être engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a répondu à l'appel à projet de l'ADEME Occitanie et met en place depuis janvier 2018 une démarche formalisée d'économie circulaire, à travers son programme Territoire économe en ressources (TER).

L'année 2020, marquée par la pandémie du COVID-19, a vu bon nombre de ces actions menées par l'équipe Prévention des déchets ralenties.

Cependant, dès lors que le confinement était suspendu, certaines actions ont pu reprendre dans le respect des consignes sanitaires.

Ainsi, le programme de l'année 3 a vu :

- la mise en œuvre d'un suivi des utilisateurs de composteurs individuels,
- le démarrage d'actions de sensibilisation au broyage des végétaux,
- l'augmentation du don et réemploi.

Certaines actions ont pu être menées sur les 23 que compte le programme :

- Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et des communes membres
- Mettre en place une gouvernance partagée
- Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, diffuser, partager les connaissances...
- Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l'économie circulaire...
- Poursuivre les opérations « Commerce éco-exemplaire » et « Etablissement éco-exemplaire »
- Informer les entreprises concernant les filières de valorisation des déchets existantes
- Mobiliser les professionnels du tourisme autour de la prévention et du tri des déchets
- Promouvoir le don, le réemploi et le recours à la réparation
- Promouvoir l'éco-consommation
- Promouvoir les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs
- Mettre en place des espaces « Réemploi » dans les déchèteries
- Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration au gaspillage alimentaire
- Favoriser le don alimentaire
- Favoriser l'approvisionnement en circuits courts et en produits locaux
- Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires
- Promouvoir le stop-pub
- Augmenter le taux incitatif de la TEOM
- Améliorer les performances de tri
- Promouvoir le compostage individuel, le compostage collectif et le lombricompostage
- Réduire les apports de déchets verts en déchèterie
- Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels
- Communiquer sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Suivre les indicateurs et objectifs du programme

Les actions engagées concernent aussi bien les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) que les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

5,75 équivalents temps plein sont mobilisés pour mettre en œuvre les actions du Territoire Econome en Ressources.

Le budget consacré au programme est de **220 242,14 €**, soit **4.41 €** par habitant.

Globalement, les objectifs inhérents à chaque action sont bien engagés mais l'année 3 du TER a été freinée dans son élan avec la crise sanitaire mettant en arrêt certaines actions (notamment auprès des professionnels).

2. BILAN DETAILLE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Formations suivies dans le cadre du programme

Date	Titre de la formation	Organisme organisateur	Personne ayant suivi la formation
Octobre 2020	<i>Maîtrise de la parole en public</i>	CNFPT	Sophie Ivorra (animatrice prévention)
Octobre 2020	<i>BTP durable (webinaire)</i>	ADEME/Région Occitanie	Loïc Mathey (responsable ST)
Octobre 2020	<i>Tri à la source des biodéchets (webinaire)</i>	ADEME/Région Occitanie	Corinne Pouzenc (dir. Serv. Déchets) Emmanuelle Perrier-Maxant (ch. de mission prévention)
Novembre 2020	<i>NoWatt tour Aveyron</i>	ADEME/Région Occitanie	Loïc Mathey (responsable ST)
Novembre 2020	<i>Matrice des coûts (partie I)</i>	ADEME	Emmanuelle Perrier-Maxant (ch. de mission prévention)

AXE 1 – ANIMER LE PROJET ET MOBILISER LES ACTEURS

Action 1 – Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et de ses communes membres

Démarche interne

Il s'agit d'une démarche conjointe, portée dans le cadre de trois programmes : Agenda 21, PCAET et Territoire Econome en Ressources.

Une réunion de travail, avec agents volontaires et chefs de service, a été programmée en juin 2018 pour définir les thématiques prioritaires. Trois ont été retenues :

- Bâtiments,
- Mobilité,
- Dématérialisation, réduction du papier.

Des groupes de travail ont permis de faire émerger des actions concrètes.

Ces actions ont été soumises à la Direction Générale des Services afin de les valider et de les budgétiser en septembre 2019.

Un plan d'action a été présenté en janvier 2020 à l'ensemble des chefs de service ; malheureusement la superposition du temps de latence des élections municipales ajouté à la crise sanitaire, n'a pas permis la mise en œuvre d'actions marquantes et concrètes.

Achat responsable

La démarche, initiée il y a plusieurs années, se poursuit et s'accélère : davantage de clauses environnementales ont été incluses dans les cahier des charges des marchés en 2020.

Des critères environnementaux dans la maîtrise d'œuvre de certains marchés ont été ajoutés (ex : marché de la voie verte) avec une approche environnementale du projet, le type d'éclairage, l'éco-responsabilité de la structure...ainsi en 2020, ce sont **15% des marchés qui ont intégré une thématique Développement Durable.**

MARCHES COMPRENANT DES CLAUSES DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

2020-MAPA-03	Nettoyage des vitreries des bâtiments de la C.C.P.L	<p>Critère de notation</p> <p>Mesures environnementales : 20%</p> <p>Mode de fabrication des produits, noté sur 5 points ;</p> <p>Conditionnement et de transport, noté sur 5 points ;</p> <p>Fin de vie des produits usagés et d'évacuation et la valorisation des déchets, notée sur 5 points ;</p> <p>Ecolabels ou autres, notés sur 5 points.</p> <p>Proposition de l'entreprise :</p> <p>Conditionnement des bidons en 5 litres.</p> <p>Papiers et sacs poubelles recyclées.</p> <p>Facilement biodégradable. Eco-détergeant.</p> <p>Formule d'origine végétale et biodégradable.</p> <p>Ecocert.</p>
2020-MAPA-09	Travaux d'entretien de voirie dans les zones d'activités économique et des sites de la CCPL	<p>Proposition de l'entreprise</p> <p>L'entreprise retenue utilise du GNT 0-20 recyclé, du grave bitume de classe 3 composé de 40% d'agrégats d'enrobés.</p> <p>Critère de notation dans la valeur technique</p> <p>de la prise en compte du développement durable sur 5 points</p>
2020-MAPA-13	Accord cadre à BDC pour l'acquisition de vêtements de travail et équipements de protection individuelle pour la CCPL	<p>Critère de notation : prise en compte du développement durable : 10%</p> <p>Ce marché a fait l'objet d'un accompagnement avec une entreprise missionné par l'ADEME</p> <p>Le secteur envisagé n'est pas encore mûr à cette démarche même si on constate que les entreprises travaillent sur le sujet.</p>
2020-AO-25	Rotation des bennes	<p>Clauses liées à l'exécution de l'accord cadre :</p> <p>Dans le cadre d'une démarche environnementale, le pouvoir adjudicateur impose au titulaire que les véhicules utilisés pour l'exécution du présent accord cadre fonctionnent uniquement au GNV.</p> <p>Afin de permettre au titulaire d'acquérir ces véhicules, un délai de 10 mois à compter de la notification de l'accord cadre est laissé</p>

		<p>au titulaire pour les mettre en service. Dans le cas contraire et à l'issu de ce délai, l'accord cadre sera résilié.</p> <p>Critère de notation dans la valeur technique : Démarche environnementale : Empreinte environnementale sur 12 points</p> <p>Proposition de l'entreprise : Gestion des déchets, diminution du gaspillage, maîtrise des consommations énergétique, en eau, mobilité douce pour le personnel, mieux vivre ensemble, politique de dématérialisation, projets de sites éco-responsables, campagne de sensibilisation ciblée par public et par lieux</p>
2020-MAPA-32	Distribution d'imprimés	<p>Critère de notation ds la valeur technique : Démarche environnementale (gestion et tri des stocks en surplus, véhicules utilisés...) : sur 8 points</p>
2020-AO-34	Fourniture, gestion et livraison des titres restaurants	<p>Critère de notation ds la valeur technique : Dématérialisation du paiement en ligne et gestion par un compte utilisateur sur application ou en ligne.</p> <p>Proposition de l'entreprise : Certificat FSC (papier vert et 100% recyclables, carton 100% réutilisable, encre haute définition à base aqueuse) Impression sur papier "vert" Gestion dématérialisée de la prise des commandes</p>

Action 2 – Mettre en place une gouvernance partagée

En 2020, en plus de la crise sanitaire du covid-19 qui a confiné les français pendant 54 jours (du 12 mars au 10 mai 2020) ; le déroulement des élections municipales a été perturbé, les nouveaux élus intercommunaux sont arrivés en poste début juillet 2020, aussi les instances n'ont pu être réunies.

	2018	2019	2020
Comité technique de suivi	3 juillet	21mars 14 novembre	-
Comité de pilotage	15 mai	15 avril	-
Equipe projet	5 juin 2 octobre	18 avril 27 septembre	-
Réunion publique Agenda 21	20 juin	-	-
Commission Déchets	14 juin 19 décembre	26 mars 18 décembre	-

AXE 2.1 – L'OFFRE ET LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Action 3 – Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire

Le pôle entreprendre a tenté cette année encore d'encourager la réflexion avec les entreprises sur un projet global autour de l'économie circulaire ; mais la réalité liée à la crise sanitaire du COVID-19 a obligé le monde économique à se tourner vers d'autres préoccupations.

Action 4 – Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l'économie circulaire dans leur accompagnement

Objectif	Réalisé		
	2018	2019	2020
Accompagner / conseiller des entreprises ou porteurs de projet : 30	30	35	COVID-19

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, la pépinière aborde systématiquement les enjeux de l'économie circulaire.

Action 5 – Poursuivre les opérations « Commerce engagé » et « entreprise éco-exemplaire »

Un jeune volontaire en Service Civique a été missionné à partir du 1^{er} octobre 2018 pour poursuivre cette action de sensibilisation et d'accompagnement des commerçants :

- Démarchage, sensibilisation,
- Réalisation de diagnostics,
- Accompagnement pour la mise en place des éco-gestes,
- Suivi des participants engagés précédemment.

Au 31 mai 2019, date de fin de mission du volontaire en Service Civique : 25 nouveaux commerçants se sont engagés dans une démarche éco-responsable.

Dès la rentrée 2019, un suivi des commerçants engagés depuis le début de l'opération (environ 120 commerces) a été mis en place avec notamment un questionnaire dont un des objectifs est la mise en valeur d'une douzaine de commerçants pour une campagne de communication prévue en 2020.



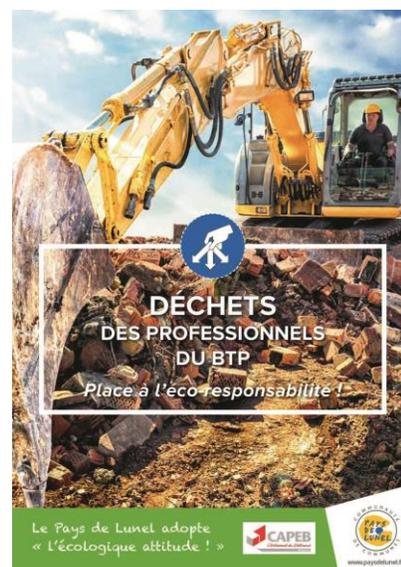
Logo de l'opération et visuel de la campagne de communication 2015-2016

L'opération lancée en 2018 s'est terminée en 2019 et n'a pas été reconduite sous la même forme ; le questionnaire de suivi des commerçants a été mis en pause en raison de la crise du Covid-19.

Action 6 – Informer les entreprises sur les filières de valorisation des déchets existantes

Suite au travail mené conjointement avec les chambres consulaires CMA et CAPEB, une plaquette sur les déchets du BTP a été créée et imprimée en octobre 2019.

Une diffusion par mailing (CAPEB) et en papier (déchèteries, CMA, Pôle entreprendre) a commencé et s'est poursuivie en 2020.



Action 7 – Mobiliser les professionnels du tourisme autour de la prévention et du tri des déchets

Aucune action n'a pu être menée du fait de la fermeture des hébergeurs et sites touristiques pendant le confinement.

AXE 2.2 – LA DEMANDE ET LES COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

Action 8 – Promouvoir le don, le réemploi et la réparation

La convention signée en 2018 avec l'association APS 34 qui met en place des ateliers mobiles de réparation de vélos (dans les collèges ou en centre-ville) n'a pu être mise en œuvre en 2020.

L'association récupère gratuitement les vélos collectés par la Communauté de Communes et s'engage à prolonger autant que possible la vie des produits, cependant la fin du contrat du volontaire en service civique couplée à la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser les ateliers de réparation.

Action 9 – Promouvoir l'éco-consommation

Objectifs des animations	Réalisé		
	2018	2019	2020
Caddie maxi-mini déchets : 4	2	4	2
Bar à eau : 4	2	4	2
Sacs cabas : 4	4	3	3

Animations :

- La nouveauté de 2020 est le couplage de l'opération « caddie maxi-mini déchets » en grande surface avec les Stop-rayons.

Les stop-rayons sont des outils de communication qui sont utilisés le plus souvent par les marques pour mettre en avant visuellement un produit ou une promotion : cet élément de signalétique vient se fixer sur le linéaire pour « attirer » le client. Dans le cadre de notre animation, cet outil permet de mettre en avant les qualités environnementales (générateur de peu de déchet, bon pour l'environnement...) de produit aussi bien d'hygiène, que de consommation courante.

Au cours de ces animations l'équipe Prévention a pu sensibiliser 159 personnes.



- Animation « Bar à eau » : 2 opérations « Bar à eau » en déchèterie de Lunel et de Marsillargues ont eu lieu en 2020, soit 50 personnes sensibilisées.

L'animation consiste en une dégustation à l'aveugle d'eau de source, d'eau minérale et d'eau du robinet.

Objectif de l'animation : démontrer que l'eau du robinet n'a pas de goût, quelle est moins chère et surtout moins génératrice de déchets !

Objectif prévention : réduire les emballages.

Selon le degré d'engagement de l'utilisateur, il peut repartir avec une bouteille en verre « ô du Pays de Lunel ».

Le changement de comportement est difficile à évaluer mais cette action est toujours bien accueillie !



- Animation « Sacs cabas » : 3 actions de sensibilisation aux sacs réutilisables sur les allées Baroncelli les jeudis lors du marché alimentaire et bazar, soit 276 personnes sensibilisées

Cette animation consiste en la distribution de sacs « fruit » « rétractables » faciles à avoir dans sa poche ou son sac à main !

Objectif de l'animation : sensibiliser les consommateurs à l'utilisation de sacs réutilisables (avoir toujours un sac sur soi)

Objectif prévention : réduire les sacs en papier et les sacs en plastique même réglementaires.

L'utilisateur repart avec un sac pratique qui tient dans la poche...

Cependant, depuis plusieurs années que cette animation est menée, le constat est affligeant :

les usagers du marché ne reviennent pas faire leurs achats avec ce sac !



- Animations pour les scolaires : 96 ½ journées d'animations en école primaire sur les thèmes du tri, du recyclage et de la réduction des déchets ont été menées par une association dans le cadre du

Programme des animations pédagogiques proposé aux écoles par la CCPE, soit un total de 980 élèves sensibilisés .

Action 10 – Promouvoir les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs

Objectif	Réalisé		
	2018	2019	2020
Animation « Nettoyage au naturel » : 3	4	5	2
Broyage des déchets verts en déchèterie	-	3	5

Animations :

- 1 animation « Nettoyage au naturel » au marché de Lunel sur les allées Baroncelli
- 1 animation « Nettoyage au naturel » à la Maison Jean-Jacques Rousseau pour un public plus ciblé.

Les 95 personnes sensibilisées ont soit reçu gratuitement un échantillon de lessive au savon de Marseille, soit réalisé eux-mêmes la lessive.

- Animation « Nettoyage au naturel » : distribution d'échantillons au marché sur les allées Baroncelli (Lunel) avec livret de recettes de produits ménagers respectueux de l'environnement.

Objectif de l'animation : sensibiliser les usagers au nettoyage au naturel.

Objectif prévention : réduire la nocivité des déchets et réduire les emballages.

L'utilisateur repart avec un échantillon d'un produit et la recette.



Stand sur les allées Baroncelli - Lunel



A la suite du confinement de mars/avril 2020, le service a réalisé un tutoriel vidéo pour réaliser soi-même la lessive ou le nettoyant multi-usage. Ces vidéos ont été partagées avec le centre social JJ Rousseau de Lunel et mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes.

- Opération Broyage des déchets verts des particuliers en déchèterie : mise à disposition de broyat de déchets verts aux usagers de la déchèterie après qu'il ait été broyé sur place.

Objectif de l'animation : sensibiliser au paillis issu du broyat de végétaux

Objectif prévention : réduire les apports de végétaux en déchèterie

L'utilisateur repart avec un paillis pour mettre au pied de ses plantes.

Date	Volume broyé
Septembre	2 m3
Octobre	4 m3
Novembre	Annulée (cause re-confinement)
Décembre	2.5 m3
Total	8.5 m3



Action 11 – Mettre en place des espaces « réemploi » dans les déchèteries

Les déchèteries de Lunel et Marsillargues ont été équipées d'espaces réemploi dès la fin des travaux de réhabilitation, en août 2019, installés dans des caissons maritimes.

Plusieurs rencontres ont été organisées avec la communauté d'Emmaüs Montpellier, seule association à proximité à disposer de la logistique et du savoir-faire nécessaires pour s'associer à notre projet ; les associations du Lunellois ne sont pas en capacité de récupérer la totalité des objets détournés.

Au 31 décembre 2020, on totalise **112m³** de dons (66m³ à Lunel et 46m³ à Marsillargues)



Répartitions des dons	Livres	Petit mobilier	Article puériculture	Vaisselle	Jouets	Autres (art. de sport et petit électroménager)
Lunel	15%	7%	14%	23%	24%	17%
Marsillargues	14%	3%	15%	26%	19%	23%

Sur ces 112m³ environ 95% sont allés à la vente, l'association Emmaüs souligne régulièrement la qualité des produits collectés. La réussite du projet réside notamment dans la capacité des agents des déchèteries à sélectionner les dons : la formation qu'ils ont suivi sur place à St Aunès est tout à fait bénéfique !



Action 12 – Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration collective au gaspillage alimentaire

Objectif	Réalisé		
	2018	2019	2020
Foyers sensibilisés (année 2 et 3) : 200	-	-	17
Elèves sensibilisés : 2 000	2 975	2328	80

Les deux kits de sensibilisation (1 primaire /ALSH, 1 collège/lycée) à destination des convives sont prêtés pour une période de 15 jours à 3 semaines dans les établissements.

Chaque kit comporte des affiches, une urne à pain et un kakémono explicatif, Un tableau des scores permettant d'effectuer une campagne de pesées des restes alimentaires, Des tabliers pour le personnel de service.



Les affiches du kit « Gaspil Game »

En 2020, l'animation du gaspillage alimentaire a été confiée à l'association environnementale APIEU. Une nouvelle version du Gaspil Game a été essayée avec les centres de loisirs pendant les périodes des vacances scolaires de la Toussaint.

Ainsi ce sont les enfants d'âges primaires de Lunel Viel et de St Just qui ont pu bénéficier de cette nouvelle animation, soit au total environ 80 enfants.

Parmi les nouveautés, le jeu Agathe la patate (tiré du film de l'ADEME) et l'auto-évaluation de chaque enfant en fin de repas.



Enfin, la roue du gaspillage alimentaire n'a pu être utilisée que 2 fois lors d'animations auprès d'un public ciblé dans la cadre d'un partenariat avec les stagiaires de l'école de la 2^e chance et la maison JJ Rousseau (public bénéficiaire de minima sociaux), soit 26 personnes sensibilisées.

Action 13 – Favoriser le don alimentaire

Face à la difficulté de trouver des acteurs du don alimentaire en capacité d'organiser une logistique à l'échelle du territoire de l'intercommunalité, cette action a pris du retard.

Cependant, un premier rendez-vous a été pris le 26/12/2019 avec l'association le Pain solidaire qui souhaite que la communauté de communes l'accompagne pour s'installer sur le Pays de Lunel. Cette association possède déjà 2 épiceries solidaires (une à Nîmes et l'autre à Montpellier) ainsi que la logistique et le réseau de commerçants.

Malheureusement, aucun local n'ayant pu être proposé à l'association, le projet n'a pu voir le jour en 2020.

Action 14 – Favoriser l'approvisionnement en circuits courts et en produits locaux

- Un plan d'action avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault a permis de favoriser les producteurs locaux lors de différentes manifestations de la communauté de communes : les 4 dates (21 et 28 juillet Et 18 et 25 août) de Marchés de Producteurs de Pays ont rassemblé de nombreux producteurs du territoire dans le parc Jean Hugo à Lunel.
Le 25 août, l'équipe Prévention était présente avec un stand promouvant les gestes alternatifs permettant la réduction ou l'évitement des déchets (produits au naturel, sac réutilisable, stop pub, ...), une vingtaine de personnes ont pu être renseigné sur les actions de prévention en Pays de Lunel!

Action 15 : Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires

Objectif	Réalisé		
	2018	2019	2020
Prêts de gobelets : 50	74	31	6
Prêts kit « manifestation éco-exemplaire » : 10	5	8	5

Le prêt de matériel spécifique (pour le tri et des gobelets réutilisables) s'est poursuivi en 2019 avec un changement notable sur les destinataires des prêts de gobelets : seules les associations sont autorisées à nous demander des Eco- Cup.

En effet il a été décidé en bureau communautaire de ne plus prêter les gobelets réutilisables aux mairies : le lavage et la logistique réalisés par la Communauté de Communes étant sources de frais trop importants ; ainsi il a été décidé que chaque commune se dote de ses propres gobelets au 1^{er} février 2019 ; la collectivité pouvant accompagner la Mairie dans la démarche.

En 2020, la crise du COVID-19 a entraîné un arrêt des manifestations et de fait une baisse du prêt de gobelets :

- 6 prêts aux associations, **soit 2600 gobelets réutilisables prêtés.**

ASSOCIATION	Date/ quantité de gobelets
ATP Lunel	15 janvier 400x17cl 25 février 400x17cl
Badminton club	9 février 200x30cl
La petite asso	22 février 500x30cl et 200x17cl (pas de kit)
WAIMEA club triathlon	8 mars 200x30cl et 100x17cl

Asso Synergie	7 mars 400x30cl
Asso pour le canal de Lunel	5 mars 200x30cl

Le service Culture a également ajouté dans ses conventions culturelles un article engageant les associations à être éco-responsables :

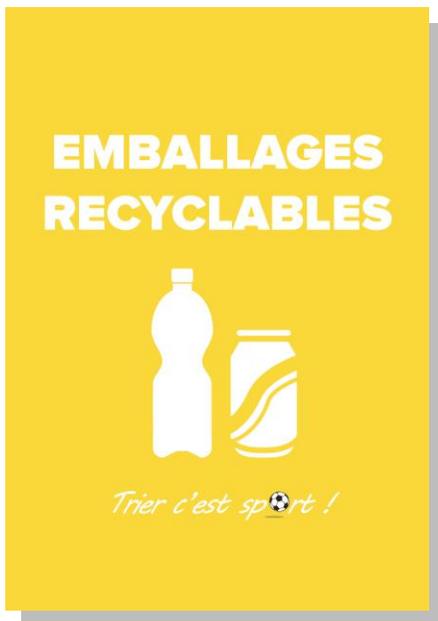
« Article 5 : Manifestation éco-responsable

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, la Communauté de Communes souhaite impliquer et inciter chaque citoyen à la préservation de l’environnement et des ressources, mais aussi promouvoir les comportements responsables. »

Lors de la signature de la convention, un document sur les manifestations éco-responsables est également joint afin de les accompagner.



Enfin, la réflexion sur l’équipement en bac de tri des halles de sports municipales entamée en août 2019 avec le service des sports de la ville de Lunel a permis la mise en place d’un dispositif de tri (des petits bacs placés aux endroits stratégiques) et accompagné d’affichettes adaptées au type de consommation du public. 5 sites ont ainsi pu être équipés.



Action 16 – Promouvoir le stop-pub

Une action spécifique a été menée sur le stop-pub en 2019 avec une distribution toutes boîtes d'un adhésif Stop Pub. Les 21000 BAL du territoire ont donc reçu un autocollant avec le journal intercommunal.

Le comptage sur différents secteurs avait été fait en 2013 et 2016 ; suite à cette distribution il apparaît une progression qui porte à 31.46% les foyers ayant un Stop Pub sur leur boîte aux lettres (contre 24.04% en 2016).

En 2020, aucune action n'a été menée mais le stop-pub continue d'être diffusé via les canaux habituels (accueil des Mairies, du CIAS et de la Communauté de Communes et site Internet).



Action 17 – Augmenter le taux incitatif de la TEOM

La part incitative a été portée à **35 %** en 2020.

AXE 2.3 – LA GESTION DES DECHETS

Action 18 – Améliorer les performances de tri

Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

Deux ambassadeurs de tri et de prévention sont dédiés au suivi de la qualité du tri des EMR collectés en porte à porte.

En 2020, ces agents ont opéré 33 suivis de nuit (du camion de collecte des EMR) et scotchés 582 bacs jaunes. Le taux de refus s'établit à une moyenne de **21.66% sur les 18 dernières caractérisations.**

	Pourcentage de refus suite aux suivis de caractérisation		
	2018	2019	2020
Janvier	16,82	17.33	22.85
Février	12,01	21.56	18.02
Mars	11,53	13.17	18.78
Avril	12,02	12.50	-
Mai	12,86	16.65	17.23
Juin	12,42	15.32	17.04
Juin	13,27	17.66	-
Septembre	12,93	27.57	17.73
Octobre	13,97	15.39	19.83
Octobre	13,78	14.88	20.44
Novembre	13,47	15.73	21.30
Décembre	13,67	12.23	21.66
Moyenne	13,67	17.08	21.66

La CCPL a candidaté à l'appel à projet lancé par CITEO en 2019 pour une mise en œuvre en septembre 2020, le dossier a été validé par CITEO tardivement ; ce qui n'a pas permis la mise en place de l'extension des consignes de tri sur le territoire avant la fin 2020 (lancement au 1^{er} mars 2021).

Déchèteries

Afin d'améliorer les performances de tri en déchèterie, trois volontaires en Service Civique ont été recrutés au 1^{er} octobre 2018, pour une durée de 8 mois. Seuls 2 d'entre eux ont mené leur mission jusqu'au bout ; le départ de la chargée de mission Prévention déchets au 1^{er} mai 2019 n'a pas permis un suivi quantitatif de leur mission jusqu'au bout (manque mai 2019).

Ils ont eu pour objectif de sensibiliser les usagers (professionnels et particulier) au tri et à la réduction des déchets : au total ce sont 1772 usagers des déchèteries qui ont bénéficié de leur présence.



Les volontaires en Service Civique en déchèterie

Cette action n'a pas été poursuivie en 2020 en raison notamment de la crise sanitaire.

Action 19 – Promouvoir le compostage

Objectifs :

Objectif annuel	Réalisé		
	2018	2019	2020
Remises composteurs : 4	6	7	6
Composteurs : 250	261	365	371
Lombricomposteurs : 10	22	78	21
Sites en pied d'immeuble : 2	3	3	1
Site en cœur de village : 1	2	1	0
Animations sur les marchés ou autres : 2	5	4	1

Composteurs individuels :

Commune	2018		2019		2020	
	Composteurs distribués	Taux d'équipement en %	Composteurs distribués	Taux d'équipement	Composteurs distribués	Taux d'équipement
Boisseron	11	46,02	27	48.81	21	50.98 %
Lunel	112	37,20	146	38.75	168	40.54 %
Lunel-Viel	28	36,05	22	37.39	30	39.23%
Marsillargues	30	25,93	51	27.68	37	28.95 %
Saturargues	4	39,51	9	41.50	16	45.03 %
Saussines	7	49,70	12	52.12	10	54.14 %
St Christol	13	38,28	13	40.00	10	41.21 %
St Just	24	35,63	28	37.57	26	39.38 %
St Nazaire	2	26,52	5	28.05	3	28.96 %
St Sériès	4	47,28	11	49.67	10	51.05 %
Vérargues	6	49,29	2	50.00	5	52.13 %
Villetelle	11	46,90	23	50.46	16	53.41 %
Galargues	5	23,61	11	26.67	10	29.44 %
Campagne	1	16,67	1	17.28	2	18.52 %
Garrigues	3	23,30	4	27.18	3	30.10 %
TOTAL	261	36,25	365	38.04	371	39.86 %

Animations :

- 57 ½ journées d'animation dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement : 334 élèves sensibilisés au compostage

Sites collectifs :

2 sites de compostage collectif (de différentes capacités) ont été installés en 2020 :

Compostage en cœur de village : aucun site n'a pu être installé en 2020, le projet de Boisseron est reporté à 2021.

Compostage en entreprise : aucune nouvelle installation

Compostage en établissement public :

- 1 site à la clinique Stella de Vérargues (juin 2020)

Compostage en pied d'immeuble :

- 1 site collectif dans une résidence de 6 logements (Villetelle /avril 2019)



Les sites de compostage partagé au 31 décembre 2020 :

Communes	Cœur de village	Résidences collectives	Etablissements publics	Entreprises
Boisseron			1	1
Lunel		9	6	9
Lunel-Viel	1	1	1	2
Marsillargues	2			2
Saturargues	1		1	
Saussines	1	1		
St Christol	1		1	1
St Just	1	1		
St Nazaire	1			
St Sériès	1	1	1	
Vérargues			1	
Villetelle		1	1	
Galargues	1			
Campagne	1			
Garrigues	1			
TOTAL	12	14	13	15

La présence à mi-temps du guide-composteur, qui assure le suivi des sites collectifs (vérification du bon approvisionnement des composteurs, livraison de matière sèche et accompagnement des référents de sites) et les livraisons-installation des lombricomposteurs chez les particuliers, permet un résultat correct sur les différents sites de compostages collectifs ; en revanche la recherche de nouveaux emplacements notamment en pied d'immeuble est freiné par la présence à temps-partiel de cet agent.

Par ailleurs, le partenariat avec les services techniques communaux est un élément clef du bon fonctionnement des sites collectifs en cœur de village : en effet le guide-composteur ne peut assurer seul le suivi et l'approvisionnement en matière sèche des sites.



Le calendrier de collecte 2020 est consacré au compostage, en mettant en scène des habitants du pays de Lunel qui illustrent le slogan « Composter c'est facile, c'est chacun son style ! »

Une grande campagne d'affichage, d'encarts presse et de cartes postales a accompagné la sortie du calendrier de collecte.

Un dépliant compostage collectif a également été édité et distribué dans les immeubles collectifs afin de sensibiliser les habitants des habitats verticaux et développé le compostage en pied d'immeuble.

- Une enquête pour les foyers équipés de composteurs individuels

Le taux d'équipement au 31/12/2020 est de 38% des foyers pavillonnaires sur l'ensemble du territoire, les demandes de composteurs ne cessant d'augmenter, il a été décidé de mettre en place en 2020 une enquête pour commencer un suivi de foyers équipés (avant 2019). Ce panel rassemble les possesseurs de composteurs depuis 2014 nous ayant donné une adresse mail (pas d'adresse mail avant 2014).

Cette enquête composée d'une dizaine de questions a été envoyée par mail à 1482 propriétaires de composteurs le 4 novembre 2020 ; une relance par mail et téléphone a permis d'augmenter le nombre de réponses.

Au 20/12/2020, **535 personnes** avaient répondu à l'enquête « Je composte, nous compostons...vous compostez ? » sur les 1482 interrogées soit **36%** de réponses.

Sur ces 36% de réponses, 96% utilisent leur composteur régulièrement (72% tous les jours) et 85% ne sont pas intéressés par la collecte en porte à porte de biodéchets.

Seuls 4% déplorent des problèmes de nuisances.

61.5% des utilisateurs sont pleinement satisfaits de la solution de compostage proposée en Pays de Lunel (7.9% moyennement satisfaits et 1.3% pas du tout satisfaits).

Action 20 – Réduire les apports de déchets verts en déchèterie

	2018	2019	2020
Animations « Compostage et jardinage au naturel »	7	3	1

Afin de réduire les apports de déchets verts en déchèterie et accompagner le changement de comportement, il avait été acté en commission Déchets (en décembre 2018) :

- *Sensibilisation des usagers au jardinage au naturel*
 - Animations sur la réduction des déchets verts
 - Actualisation du guide sur le compostage et le jardinage au naturel
- *Mise en place de campagnes de broyage : les campagnes de broyage en fin d'année 2020, ont permis d'atteindre un public captif des déchèteries et la sensibilisation est plutôt bien reçue.*

Les actions suivantes ont été poursuivies en 2020 :

- Animation sur la réduction des déchets verts
- La mise en place du jardin de démonstration a été retardé en raison du confinement ; en effet cet espace est accolé à la déchèterie de Lunel qui est demeurée.

Une étude a été votée lors du conseil communautaire de décembre 2019 afin de mettre en relation les paysagistes et les agriculteurs dans le but que les premiers broient les déchets verts et les donnent aux agriculteurs du territoire.

La société Microterra a démarré l'étude au printemps 2020 mais elle a été mise en pause avec le confinement lié au covid-19.



Action 21 – Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels

Le projet de mise en place d'une déchèterie dédiée aux professionnels avance en parallèle de la construction d'une nouvelle déchèterie pour les usagers par la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

3. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE L'ANNEE 1

Points forts	Difficultés rencontrées
<p>Augmentation des moyens humains (1 ETP supplémentaire depuis le 1^{er} septembre 2018)</p> <p>Action sur l'éco-exemplarité portée conjointement par plusieurs services</p> <p>Nouveaux projets qui impulsent une dynamique auprès des agents du service Gestion et prévention des déchets (ouverture de l'espace réemploi, collecte solidaire)</p> <p>Augmentation part incitative à 30 %</p>	<p>Départ de la responsable du service Développement économique en octobre 2018, ce qui a ralenti certaines actions dont elle était en charge, dont celles du TER</p> <p>Augmentation importante des apports en déchèterie, et notamment des déchets verts et des déchets des professionnels</p> <p>Peu d'implication des acteurs du territoire</p> <p>Associations peu sensibles à la problématique de la réduction des déchets et ne souhaitant pas s'investir dans cette démarche</p> <p>Soutien parfois faible en interne sur certaines actions ; certains membres du groupe projet ne se sentant pas concernés</p> <p>Difficulté à déployer des sites de compostage en pied d'immeuble et à trouver des référents</p> <p>Difficulté à recruter des volontaires en Service Civique et encadrement chronophage</p>

4. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE L'ANNEE 2

Points forts	Difficultés rencontrées
<p>Plan d'action sur l'écoexemplarité de la collectivité présenté avec le soutien de la direction</p> <p>Ouverture de l'espace réemploi, collecte solidaire</p> <p>Campagne d'envergure sur le compostage qui a boosté le déploiement des différents modes de compostage</p> <p>Augmentation de la part incitative à 35%</p>	<p>Départ de la chargée de mission Prévention déchets et remplacement tardif (vacance sur le poste pendant 2 mois)</p> <p>Difficultés de mise en œuvre d'une solution efficace pour la réduction des apports de déchets verts en déchèterie</p> <p>Soutien parfois faible en interne sur certaines actions (économie circulaire...); certains membres du groupe projet ne se sentant pas concernés</p> <p>Difficulté à déployer des sites de compostage en pied d'immeuble et à trouver des référents</p> <p>Temps partiel de l'agent en charge du compostage limite les possibilités de développer le compostage en cœur de village et en pied d'immeuble</p>

5. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE L'ANNEE 3

Points forts	Difficultés rencontrées
<p>Bons résultats du don et réemploi en déchèterie</p> <p>Maintien de la part incitative à 35%</p> <p>Détournement des gravats directement chez LRM (pour les plus gros producteurs)</p> <p>Dépôt de déchets verts directement sur le site de broyage pour les plus gros apports (moins de transport)</p>	<p>COVID-19</p> <p>Municipales décalées avec installation du nouvel exécutif en juillet 2020</p>